

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2018 à 20H00

Sont présents :

CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Galli Céline, Haldimann Romane, Pfeiffer Martine, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Grange David, Maradan Raphaël, N'Gaïde Ibrahima, Verbeck Sébastien

Excusés : Château Tom, Sauser Antoine

CC :

Boucard Michel, Jeanneret Eddy, Raval Philippe, Vermot Julien

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 10.01.2018
3. Accueil des nouveaux conseillers(ères)
4. Nominations dans les différentes commissions
5. Présentation de la nouvelle répartition des dicastères au conseil communal
6. Information du conseil communal
7. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 10.01.2018

N. Dunand : Avez-vous des remarques ou corrections à apporter au procès-verbal du 10.01.2018 ?

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2018 est accepté à l'unanimité des membres présents. (10 oui)

3. Accueil des nouveaux conseillers(ères)

N. Dunand : Souhaite la bienvenue aux 4 nouveaux conseillers(ères) généraux, elle signale la satisfaction de chacun de pouvoir les accueillir et leur souhaite le meilleur dans l'accomplissement de leur mandat.

Souhaitez-vous brièvement vous présenter ?

S. Verbeck : Habite à la rue du Temple 87 depuis deux ans maintenant. Il travaille à La Chaux-de-Fonds.

C. Galli : Il y aura cinq ans cette année qu'elle habite la commune, est employée de commerce, travaille à La Chaux-de-Fonds, a deux enfants et un mari.

I. N'Gaïde : Est dans la commune depuis 6 mois, travaille à Bienne, trouve que c'est trop loin !! Il habite l'immeuble de l'administration, est marié, il a deux enfants. Est content de rejoindre le Conseil général de la commune parce qu'il se sent bien accueilli chez nous. Il aimerait s'investir pour redonner ce qu'on lui a donné.

R. Haldimann : A 22 ans, habite La Chaux-du-Milieu depuis son tout jeune âge. Vient de terminer ses études à la HEG à Neuchâtel, ça fait maintenant 6 mois qu'elle travaille dans une PME au Locle. Est contente de participer à ces séances et de s'investir pour la commune.

Les nouveaux conseillers(ères) sont applaudis par l'assemblée.

4. Nominations dans les différentes commissions

Chaque membre a reçu la liste des commissions.

N. Dunand : Indique qu'au sein du bureau, il faudra remplacer E. Jeanneret qui était secrétaire. Elle propose de présenter le travail des différentes commissions avant de procéder aux nominations. Elle donne la parole à D. Grange.

Commission financière

D. Grange : Les membres de la commission se réunissent au minimum deux fois par an, une fois au printemps pour examiner les comptes de l'année précédente, puis en automne pour le budget de l'année suivante. La commission avec le conseil communal et les administratrices et examinent en détail chaque point du budget ou des comptes, ce qui représente pas mal de travail, mais la tâche est très intéressante. On a vraiment en détail toutes les dépenses et recettes, on peut poser des questions, elle va s'interroger sur le bien-fondé de certaines dépenses. Ensuite, elle est chargée de faire un rapport pour le reste des membres du conseil général, afin qu'ils aient l'avis de la commission financière qui les aidera à se prononcer lorsqu'ils devront voter les comptes ou le budget. Ils pourront aussi être convoqués et amenés à se prononcer dans le cadre de certaines dépenses que va engager la commune, notamment celles qui dépassent les compétences financières du conseil communal.

Commission de développement

N. Dunand : Indique que cette commission n'a pas été du tout active ces derniers temps. Par contre lors de la dernière législature elle a beaucoup œuvré. Elle estime que sa mission n'est pas bien définie par rapport à l'ADCM. L'ADCM a pour but d'animer au niveau des loisirs, alors que la commission de développement devrait travailler au bien-être des habitants de notre commune.

D. Grange : Rappelle l'histoire de la commission de développement qui a été créée lors d'une crise dans la commune au niveau de la paysannerie et énormément de chômage. Cette situation engendrait des baisses de rentrées, cette commission a été créée au niveau communal pour un développement au niveau professionnel. Depuis, elle est devenue un peu plus généraliste, elle traite l'aspect du bien-être au niveau de la population sous différentes formes. Par exemple lors de la précédente législature, elle a mis en place le site internet de la commune.

A-L. Monard : Suggère que le conseil communal délègue à cette commission certains mandats, par exemple l'organisation de certaines manifestations (torrée, commémoration d'anniversaire).

Commission d'urbanisme

J. Vermot : Indique que la commission est réunie pour étudier et valider les demandes de permis de construire déposées.

A-L. Monard : Rajoute qu'elle est consultée parfois en réunion, parfois par e-mail pour donner son préavis lors de demandes de permis de construire qui seront ensuite transmises au SAT.

Commission du feu et de salubrité publique

P. Raval : les membres de la commission du feu effectuent les visites des bâtiments et des nouvelles constructions, la commission de salubrité publique pourrait être appelée à faire des visites et à rendre des rapports dans le cadre de la salubrité.

Commission de l'énergie

N. Dunand : Elle a été créée lors de la précédente législature, E. Jeanneret représente le conseil communal, il n'y a encore jamais siégé.

J. Bonvallat-Lörtscher : Membre indique que la commission a surtout travaillé pour obtenir les certificats énergétiques de certains bâtiments communaux, à la demande du Service de l'énergie (Collège- Halle).

A-L. Monard : Les bâtiments sont maintenant classés au niveau énergétique (A-B-C...) comme les réfrigérateurs.

N. Dunand : Lors de la précédente législature, la commission avait étudié les consommations énergétiques des bâtiments, elle avait aussi organisé pour la population une visite d'une installation de biogaz.

Commission de naturalisation et des agrégations

N. Dunand : Cette commission devrait fonctionner en cas de demande de naturalisation. Elle devrait s'entretenir avec les demandeurs et établir un rapport pour l'Etat. Elle n'a pas fonctionné jusqu'ici.

Délégué au conseil intercommunal SEVAB

E. Jeanneret : Elle s'occupe du réseau d'eau des trois communes, elle étudie les comptes et le budget, c'est en principe deux séances par année, voire plus selon les circonstances. SEVAB a signé un contrat de prestations avec Viteos. Il ne faut pas de compétences particulières pour en faire partie, il faut être à l'aise dans la lecture de comptes et avoir un peu de lucidité sur les choses techniques.

Commission du Vieux Puits

A-L. Monard : signale qu'elle vient d'être créée, 4 conseillers généraux en font partie (Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Savary Haldimann Honorine, Maradan Raphaël, Sauser Antoine), elle est composée de membres externes aux autorités (Brunner Christophe, président, Choffet Eric, secrétaire, Farine Sophie, Brunner Patrice, Choffet Jean-François, Heger Olivier, Simon-Vermot Yves, Vuille Michel). Elle a pour but de soulager les autorités pour trouver un gérant, elle servira ensuite à accompagner le gérant dans son activité. Cette commission s'est réunie 3-4 fois jusqu'ici, notamment pour débarrasser les locaux et les nettoyer en vue des prochaines visites d'éventuels intéressés à la gérance.

P. Raval : Rappelle aux nouveaux élus que le conseil général a un rôle important, c'est lui qui a le pouvoir de décision, alors que le conseil communal exécute les décisions prises. En faisant partie de commission vous allez avoir une meilleure connaissance de la vie politique d'une petite commune sans partis politiques. La tâche principale de la plupart des commissions (urbanisme, commission du feu, énergie) est de donner un préavis, il ne faut pas oublier que la législation fédérale ou cantonale ne peut pas être contournée. Au niveau du bureau du Conseil général, le secrétaire signe avec la présidente les arrêtés du Conseil général. Le conseil général se réunit en principe 5-6 fois par an, selon les circonstances, de toute manière 1 fois pour le budget et une fois pour les comptes. Les dates des réunions sont si possible fixées à l'avance. Si vous avez des questions durant votre mandat, vous pouvez vous adresser soit au représentant du conseil communal ou au bureau communal. Nous souhaitons que l'ambiance soit bonne et dynamique.

N. Dunand : Relève l'article 5.9 du Règlement communal qui indique que les membres des commissions sont tenus de garder secrets les faits qui doivent le rester en raison de leur nature et dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leur mandat.

P. Raval : Selon le règlement communal, chaque citoyen peut avoir connaissance des décisions prises par le Conseil général puisque les séances sont publiques.

S. Verbeck : Demande le pourquoi les 2 ans ou 4 ans des commissions.

P. Raval : Une législature dure 4 ans, l'actuelle a commencé en 2016 et va se terminer en 2020. Pour la commission des finances, la durée du mandat est fixée à 2 ans afin que la plupart des conseillers puissent en faire partie durant la législature. Au cas où vous ne vous sentiez pas à l'aise au sein d'une commission, il est toujours possible d'en parler et d'envisager un changement.

D. Grange : Selon la durée des travaux au sein des commissions, il est bien que les membres soient les mêmes durant toute la législature. Concernant la durée d'un an du mandat du bureau, c'est un minimum, d'ailleurs dans les faits c'est plus stable. N. Dunand est présidente depuis le début de la législature, j'avais assuré la présidence durant toute la législature précédente.

N. Dunand : Propose que l'on nomme les membres des commissions, la nouvelle répartition est la suivante :

LEGISLATURE 2016 – 2020

BUREAU DU CONSEIL GENERAL

1 an

Présidente : Dunand Nicole
Vice-Présidente : Maradan Raphaël
Secrétaire : Bonvallat Lörtscher Joëlle
Secrétaire-adjoint : Galli Céline
Questeurs : Savary Haldimann Honorine
Grange David

Secrétaires aux verbaux : EMPLOYEES SECRETARIAT
COMMUNAL

COMMISSION FINANCIERE

2 ans

- 1 Dunand Nicole
- 2 Galli Céline
- 3 Grange David
- 4 N'Gaïde Ibrahima
- 5 Sauser Antoine
- 6 Verbeck Sébastien

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT

4 ans

Jeanneret Eddy, CC

- 1 Dunand Nicole
- 2 Haldimann Romane
- 3 Pfeiffer Martine
- 4 Savary Haldimann Honorine
- 5 Theurillat Aline

COMMISSION D'URBANISME

4 ans

Vermot Julien CC

- 1 Haldimann Romane
- 2 Pfeiffer Martine
- 3 Château Tom
- 4 N'Gaïde Ibrahima
- 5 Maradan Raphaël

COMMISSION DE POLICE DU FEU ET SALUBRITE PUBLIQUE

4 ans

Raval Philippe CC

- 1 Bonvallat Lörtscher Joëlle
- 2 Savary Haldimann Honorine
- 3 Theurillat Aline
- 4 Grange David
- 5 Maradan Raphaël
- 6 Jeanmaire André (externe)
- 7 Verbeck Sébastien

COMMISSION DE L'ENERGIE

4 ans

Jeanneret Eddy, CC

- 1 Bonvallat Lörtscher Joëlle
- 2 Galli Céline
- 3 Savary Haldimann Honorine
- 4 N'Gaïde Ibrahima
- 5 Sauser Antoine

COMMISSION DE NATURALISATIONS ET DES AGREGATIONS

4 ans

Boucard Michel, CC

- 1 Bonvallat Lörtscher Joëlle
- 2 Dunand Nicole
- 3 Pfeiffer Martine
- 4 Theurillat Aline

Délégué au Conseil intercommunal SEVAB

Grange David

Délégué au comité de direction SEVAB

Benoit Yann

COMMISSION DU VIEUX-PUITS

1 Brunner Christophe, président	membre externe
2 Choffet Eric, secrétaire	membre externe
3 Bonvallat Lörtscher Joëlle	membre du Conseil général
4 Dunand Nicole	membre du Conseil général
5 Farine Sophie	membre externe
6 Savary Haldimann Honorine	membre du Conseil général
7 Brunner Patrice	membre externe
8 Choffet Jean-François	membre externe
9 Heger Olivier	membre externe
10 Maradan Raphaël	membre du Conseil général
11 Sauser Antoine	membre du Conseil général
12 Simon-Vermot Yves	membre externe
13 Vuille Michel	membre externe

Cette liste sera envoyée aux membres du Conseil général.

4. Présentation de la nouvelle répartition des dicastères au conseil communal

Chaque membre a reçu la nouvelle liste de répartition des dicastères au conseil communal.

R. Maradan : Demande si le conseil général doit élire les nouveaux conseillers généraux.

D. Grange : Répond que le législatif est élu par le peuple, alors que les conseillers communaux sont élus par le conseil général.

A-L. Monard : Indique que les démarches ont été effectuées avec deux publications dans la FO.

N. Dunand : Suggère qu'on explique brièvement pourquoi il n'y a pas eu de votation pour l'élection du Conseil général lors des dernières législatures.

D. Grange : Explique qu'il n'y avait pas suffisamment de candidats intéressés pour faire des votations.

P. Raval : Rappelle que depuis le début de son mandat, soit 6 ans, le conseil général n'a jamais été au complet. Le principal problème avec cette situation est d'atteindre la majorité de membres présents pour pouvoir voter valablement.

E. Jeanneret : Enumère les dicastères et représentations dont il a la charge.

M. Boucard : Fait de même, en indiquant qu'il n'a pas eu l'occasion encore de découvrir toutes les tâches attribuées par son mandat. A participé ce soir pour la première fois à une séance de la CRT (Conférence régionale des transports des montagnes neuchâteloises). Il trouve son mandat intéressant, mais constate que cela prend du temps.

J. Vermot : Enumère ses mandats et indique que pour lui aussi tout est relativement nouveau.

P. Raval : Décrit aussi ses différents mandats et indique qu'il fait partie au niveau cantonal de la CSP (conférence de la Sécurité publique) il représente les huit petites communes des montagnes neuchâteloises. Fait aussi partie de la Conférence des directeurs communaux Finances et économie où il représente Centre Jura pour les petites communes des montagnes. Indique que sa tâche lui prend beaucoup de temps, mais il la trouve très intéressante et enrichissante.

Il rappelle qu'une place est toujours vacante au conseil communal, si quelqu'un souhaite s'investir, il est le bienvenu.

5. Information du conseil communal

Vidange des fosses

J. Vermot : Indique que M. Calame a terminé les vidanges, ce travail lui a pris plus de temps que prévu. Les vidanges coûteront un peu plus cher. Le conseil communal rencontre M. Calame la semaine prochaine. Les prix devraient diminuer l'année prochaine.

P. Raval : La personne qui s'occupait des vidanges auparavant nous a demandé une augmentation assez importante, raison pour laquelle nous nous sommes approchés d'un professionnel spécialiste et bien équipé, d'où le coût plus élevé.

E. Jeanneret : Une réorganisation des transports dans le cadre du cercle scolaire est en cours, puisque des enfants de La Brévine sont scolarisés à La Chaux-du-Milieu.

Concernant le Crog'Chaux, nous travaillons à la recherche d'une personne qui pourrait remplacer notre responsable actuelle qui va prendre sa retraite. J'ai rencontré Mme Huguenin qui nous a renseignés concernant les conditions à remplir pour ce remplacement. Nous aurions éventuellement une intéressée.

Le Conseil d'établissement scolaire de la vallée s'est réuni dernièrement. Les représentants des 3 autorités communales sont nouveaux conseillers communaux. Ce fût l'occasion de faire connaissance et d'envisager l'avenir pour la vallée, puisque nous devons donner nos intentions à ce sujet au Grippol d'ici fin juin.

D. Grange : Demande si le changement va intervenir au niveau du Cercle scolaire.

E. Jeanneret : C'est plutôt concernant la structure et l'organisation dans le cadre de la vallée au niveau de la question déjà soulevée d'un collège unique ou du maintien des 3 collèges. Nous devons proposer un choix de fonctionnement pour la vallée en tenant compte des transports. Ce choix doit être approuvé par les 3 communes. Il est donc primordial d'être unis pour ce choix, dans le cas contraire, le Cercle scolaire décidera à notre place.

Concernant le camp de ski, un arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2017 interdit aux communes responsables de leur financement de demander plus de 80.00 par semaine aux parents, somme correspondant aux frais de nourriture.

Cette décision est tombée comme un couperet en janvier, alors que le camp 2018 était déjà organisé. Un courrier expliquant cette situation a été envoyé aux parents des élèves, leur demandant leur accord quant au paiement de Fr. 140.00 demandés pour leurs enfants pour 2018. Le conseil communal aurait étudié la possibilité d'aider ceux qui souhaitaient ne s'acquitter que de la somme de 80.00. Le camp aura donc lieu cette année, mais la situation va poser problème pour l'avenir, il faudra trouver des solutions pour financer ces camps. Une rencontre des 3 conseillers communaux de la vallée s'est tenue hier soir dans ce but. C'est dans notre vallée que les camps de ski coûtent le moins cher, car ils sont financés en partie par la tombola de la Fête villageoise et la collecte des soirées de la Sté de Jeunesse.

Les 3 communes souhaitent faire perdurer ces camps et essaient de trouver d'autres solutions de financement, les idées sont là, reste à les concrétiser.

D. Grange : N'aurait-on pas à l'avenir le droit de pratiquer comme cette année en demandant aux parents qui ne souhaitent pas s'acquitter du prix coûtant de s'annoncer.

E. Jeanneret : La question a été posée au Grippol, M. Wettstein va consulter un juriste à ce sujet, la question reste encore ouverte. Le problème de l'inégalité des coûts dans les communes pose aussi problème, il ne faudrait pas que seules les communes riches offrent des camps de ski à leurs élèves. L'équité au sein du cercle scolaire est aussi à l'étude.

D'autre part, prend-t-on le risque de réserver un chalet pour l'année prochaine alors que nous n'avons pas encore de solution de financement.

P. Raval : Le Locle a pris la décision de maintenir les camps de ski et de faire payer seulement Fr. 80.00 aux parents pour les années futures. La question des courses d'école est encore ouverte.

N. Dunand : Se demande si ce ne serait pas l'occasion de soumettre ce problème à la commission de développement, à savoir comment financer les camps de ski de la commune.

P. Raval : Signale qu'actuellement la commune subventionne les camps à hauteur de Fr. 60.00 par élève, dans le cas où elle devrait financer la différence, cela représenterait environ Fr. 1'800.00 de plus, ce qui ne péjorerait pas trop les finances communales.

P. Raval : Au niveau des travaux de la traversée du village, 7 entreprises ont soumissionné, n'avons pas encore de détail plus précis. Un sondage sera effectué pour s'assurer du bon fonctionnement de l'évacuation des eaux. Les travaux devraient commencer dès que le temps le permettra selon le planning annoncé. Tout sera mis en œuvre pour que Corbak puisse se dérouler normalement. Nous avons eu confirmation de l'Etat que même sans budget, les travaux auraient lieu cette année.

Concernant les pompiers l'affaire est toujours en cours, les pompiers démissionnaires ont été remerciés pour leur services, ont leur a annoncé qu'un autre courrier leur parviendrait pour le rendu de leur tenue. P. Raval très fâché par ces agissements a été convoqué par le Comité directeur pour s'expliquer. Il est soucieux quant à la sécurité dans la vallée au vu du peu de pompiers encore en service. Le comité directeur a promis un courrier contre signé par l'ECAP attestant que la sécurité est maîtrisée dans notre vallée au niveau du feu.

A. Theurillat : Demande comment s'est organisé actuellement en cas de sinistre dans la vallée.

P. Raval : Les pompiers de la vallée se déplaceront s'ils sont présents, ils sont actuellement 10 formés, pour autant que le sinistre ait lieu la nuit, en journée, ils ne sont pas tous dans la vallée. Il va de soi que le SIS se déplacera. Au niveau du Vieux Puits des intéressés ont visité la semaine passée.

La chaudière du Vieux Puits est défectueuse, la chaudière de l'hôtel sera reprise pour Fr. 5'000 montée. L'architecte qui aurait dû déposer les plans pour l'économat n'a pas pu le faire car il n'a pas les signatures pour les accès dans le canton. P. Raval a rencontré ce soir M. Jubin, M. Baudraz et M. Pinto à ce sujet. M. Jubin va faire une offre pour établir ces plans et les déposer pour l'économat.

Discussion est en cours pour les routes des marais. La route Le Cachot – Le Bas du Cerneux serait remise à la commune à l'horizon 2020 avec une participation financière de 50% sur la valeur à neuf. Restera à décider si nous la laissons en libre circulation ou si nous n'autorisons que le trafic agricole.

6. Divers

Aucun divers.

Dates à retenir

La date du 8 mai doit être annulée pour la commission financière, le conseil communal est pris par d'autres obligations

Le jeudi 3 mai est retenu pour la commission financière.

- 3 mai 2018, commission financière, comptes 2017
- 24 mai 2018, conseil général, séances des comptes 2017

La séance est levée à 21h25

A-L. Monard